

FICHE N°8



SOUS-TRAITANCE DE LA PAYE À UNE STRUCTURE «TIERS DE CONFIANCE» URSSAF

Sous-traitance des bulletins de paye à une association habilitée par l'Urssaf, gérant un logiciel spécifique « Impact Emploi » (Logiciel de fiche de paie et de déclarations trimestrielles).

Coût : 5 à 15 € par bulletin de salaire

CONDITIONS D'UTILISATION

- Particulièrement pertinent en l'absence de compétences bénévoles sur la compta / paye
- Intéressant pour des postes avec une complexité particulière (temps partiel, réduction Fillon, régimes spéciaux...)

PLUS-VALUES

- Décharge les bénévoles de la gestion financière et administrative du salarié ; simplifie également l'embauche d'un salarié
- Assure les bénévoles d'être en règle vis-à-vis des différents organismes sociaux

PRÉCAUTION

- Risque de déresponsabiliser les dirigeants associatifs sur l'ensemble de leur fonction employeur alors que seule la paye est sous-traitée

EXEMPLES DE STRUCTURES TIERS DE CONFIANCE :

- Points d'Appui à la Vie Associative
- Réseau « Profession Sport »
- Fédérations départementales : Familles Rurales, FAL...
- etc.



solution pour les **associations**

- bulletins de paie
- simulations
- exonérations
- allègements
- échéances

- formalités
- déclarations
- délais
- dépôts
- calculs
- versements
- justificatifs
- certificats
- charges sociales
- réglementations

Les **démarches administratives** de l'employeur **entièrement prises en charge**

Impact EMPLOI

URSSAF